



By Revenu Pierre

All Suites Bordeaux-Lac *** Bordeaux (33)

Affaires - PICHET

NUMÉRO DE DOSSIER : 3377

COORDONNÉES		DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Résidence	All Suites Bordeaux-Lac *** Rue du Professeur Georges Jeanneney 33000, Bordeaux	Total HT	68 833 €
Exploitant	PICHET 20 avenue de canteranne 33601, PESSION 05 57 26 01 55 gestion@allsuites-appart.com	Dont prix meubles anciens HT	600 €
Cabinet de Syndic	CABINET BEDIN 33, Avenue de la Libération 33110, Le Bouscat 05 57 22 53 92 syndic@cabinet-bedin.com	Dont prix honoraires HT	833 €
Notaire programme	SELARL ELODIE DHILLY NOTAIRE 25 bis rue Saint-Lazare 60200, Compiègne, 03.44.90.66.50 elodie.dhilly@notaires.fr	Montant TVA	167 €
Référence cadastrale	TK n°22	Total TTC	69 000 €
		Frais Notaire	6 400 €
		Total acte en mains	75 400 €
		Rentabilité brute HT / HT	7 %
		Numéro copropriété	269 + 169 (PKG)
		Numéro d'exploitation	B206
		Type de lot	T2
		Surface	37.50
		Niveau / étage	2
		Balcon	
		Parking	Oui, n°79
		Classe énergie	En cours ...

DONNÉES FINANCIÈRES		DONNÉES D'EXPLOITATION	
Charges de copro non récupérables (annuel)	173 €	Durée et début du bail	Tacite Prolongation
Fonds de travaux (annuel)	0 €	Loyer annuel HT	4 986 €
Taxe foncière ()	872 €	Mode d'indexation	Triennale 50% ICC plafonnée à 4.5%
Dont TOM remboursée	132 €	Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
COPROPRIÉTÉ		Travaux à la charge de l'exploitant	605
Date de la dernière AG	28/03/2024	Classement de résidence de tourisme	oui
Propriété des locaux d'exploitation	Copropriété	COMMENTAIRE	
Année de construction	2009	(Loyer après indexation au 01/09/2018 - prochaine révision triennale au 01/09/2021).	
DAT et livraison	30/06/2009		

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 23/03/2023 à 08:00